



DÉPARTEMENT de la MANCHE
VILLE DE GRANVILLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

2025-06-DL-59 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 ET REVISION DES AP/CP- BUDGET PRINCIPAL

L'an 2025,

Le 24 juin à 18 heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN (arrivé à 18h06), M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoints.

M. VALLEE (arrivé à 18h22), Mme MARGUERITE-BARBEITO, Mme BEAUJARD (arrivée à 18h32), Mme DESVAGES, Mme DOLOUE, M. NIOBEY (arrivé à 18h27), M. LEGUELINEL, Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. GASCOIN (arrivé à 18h07), M. PICOT, M. DAVY, Mme DESMARS, M. TAILLEBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Mme GARCION donne procuration à M. MENARD

Mme ARTUR-MONNERON donne procuration à Mme SAJAN

M. COSSON-JAMES donne procuration à Mme DOLOUE

Mme SARAZIN donne procuration à M. LEGUELINEL

Mme DELAMARCHE donne procuration à Mme LAPIE

Mme THOMASSIN donne procuration à Mme DESMARS

Absents :

M. DEVILLE

M. DELANGE

Mme PHILIPPEAU

M. PINGEON

Secrétaire de séance : M. LEDOYEN

Conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget primitif, par un budget supplémentaire ou par décision modificative, dès que nécessaire et jusqu'à la fin de l'année civile. Le budget supplémentaire concerne la reprise du résultat 2024, les restes à réaliser et reports 2024, l'ajustement des dépenses et recettes 2025. On peut noter : ➔ la baisse de l'inscription de l'emprunt pour -3.3 millions d'euros, laissant une ouverture de crédit prudente de 1 303 957.81 €. Le budget cumulé 2025 (BP+BS) s'équilibre à 53 126 189.57 € dont 30 291 242.27 € en fonctionnement et 22 834 947.30 € en investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20250024-202500DL59_BS et DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

A. Le projet de budget supplémentaire

Après le vote d'un budget primitif, le Conseil municipal, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2025, adopté lors de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2024, afin :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget principal,
- D'inscrire les restes à réaliser de l'exercice 2024 dans le budget principal,
- D'ajuster les crédits en recettes, en fonction des notifications reçues (dotation globale de fonctionnement, état de fiscalité 1259, FCTVA),
- D'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers et ou projets.

Dans ces conditions, le budget supplémentaire se présente conformément au tableau suivant :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE JUIN 2025	
FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
RECETTES	5 187 742.27 €
002 - RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	4 534 425.70 €
042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	500 000.00 €
731 – IMPOSITION DIRECTE	64 000.00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	89 316.57 €
DÉPENSES	5 187 742.27 €
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 543 352.57 €
011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	67 903.66 €
<i>DONT REPORTS DE CRÉDITS 2024</i>	<i>37 553.66 €</i>
042 – OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	500 000.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 486.04 €
INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
RECETTES	6 906 497.30 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	4 543 352.57 €
040 – OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	500 000.00 €
041 – OPÉRATIONS PATRIMONIALES	500 000.00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 149 081.24 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	- 3 320 907.19 €
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	- 1 476 000.00 €
4582001 – OPERATION SOUS MANDAT LES MENNERIES	-248 000.00 €
REPORTS DE CRÉDITS 2024	2 258 970.68 €
DÉPENSES	6 906 497.30 €
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	5 947 697.30
040 – OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	500 000.00 €
041 – OPÉRATIONS PATRIMONIALES	500 000.00 €
1001 – INVESTISSEMENTS SPORTIFS	25 000.00 €
1007 – INVESTISSEMENTS CULTURELS	35 000.00 €
1008 – INVESTISSEMENTS CHAUSEY	-40 000.00 €
1010 – MOBILITÉS DURABLES	-25 000.00 €
1016 – QUARTIER SAINT-NICOLAS	-150 000.00 €
200204 – FALAISES	-70 000.00 €
REPORTS DE CRÉDITS 2024	183 800.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20250624-202506DL59_BSet-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

B. Les révisions d'AP/CP : les autorisations de programmes révisées et les crédits de paiement actualisés

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2024, après approbation du compte administratif 2023 et au regard des nécessaires révisions précisées ci-après, il convient donc de mettre à jour (créer, réviser, clôturer) les AP/CP de la Ville de Granville.

Programme/Opération	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
	AP initiales	AP - BP 2025 20-12-2025	AP - BS 2025 24-06-2025	CP mandatés 2021-2024	CP 2025 BS 2025	CP 2026 à 2030
1001 - Invest. sportifs	800 000 €	1 221 689,89 €	1 233 752,60 €	958 752,60 €	275 000,00 €	- €
1002 - Invest. Techniques	1 000 000 €	1 303 091,00 €	1 216 085,45 €	881 335,45 €	334 750,00 €	- €
1003 - Travaux bât. municipaux	2 200 000 €	1 966 034,12 €	1 805 185,24 €	1 250 035,24 €	555 150,00 €	- €
1004 - Espaces publics	2 400 000 €	3 730 779,84 €	3 645 600,00 €	2 735 800,00 €	909 800,00 €	- €
1005 - Eclairage public durable	1 000 000 €	1 076 643,71 €	971 926,38 €	738 926,38 €	233 000,00 €	- €
1006 - Systèmes d'information	1 200 000 €	2 063 757,57 €	1 972 533,78 €	1 612 233,78 €	360 300,00 €	- €
1007 - Investissements culturels	250 000 €	371 570,04 €	391 878,42 €	242 778,42 €	149 100,00 €	- €
1008 - Chausey	400 000 €	532 033,94 €	474 093,35 €	429 093,35 €	45 000,00 €	- €
1010 - Mobilités douces	350 000 €	666 791,80 €	580 110,63 €	490 110,63 €	90 000,00 €	- €
1011 - Saint Paul	100 000 €	671 992,13 €	8 522 546,27 €	272 546,27 €	250 000,00 €	8 000 000,00 €
1012 - Centre-Ville	3 200 000 €	7 365 640,54 €	7 091 768,40 €	1 393 503,83 €	4 300 000,00 €	1 398 264,57 €
1013 - Budget participatif	150 000 €	150 000,00 €	150 000,00 €	- €	75 000,00 €	75 000,00 €
1014 - Espace P.M Curie	700 000 €	3 567 970,27 €	3 350 384,85 €	1 398 384,85 €	1 952 000,00 €	- €
1015 - AVAP	125 000 €	125 992,00 €	112 730,00 €	65 730,00 €	47 000,00 €	- €
1016 - Quartier Saint-Nicolas	800 000 €	345 167,57 €	117 760,23 €	57 760,23 €	60 000,00 €	- €
1017 - Rénov. énergétique bât.	800 000 €	1 636 327,86 €	1 346 185,34 €	1 276 185,34 €	70 000,00 €	- €
200204 - Falaises	1 520 000 €	2 110 037,17 €	1 990 622,11 €	1 815 622,11 €	175 000,00 €	- €
201902 - Logis du roi	250 000 €	320 829,94 €	319 917,07 €	319 917,07 €	- €	- €
202002 - Voie Douce	2 500 000 €	2 387 597,06 €	2 387 597,06 €	2 387 597,06 €	- €	- €
202004 - Casino et Archipel	1 200 000 €	1 259 282,70 €	1 069 988,58 €	849 988,58 €	220 000,00 €	- €
202005 - Halle au blé	2 400 000 €	555 193,34 €	372 070,60 €	122 070,60 €	250 000,00 €	- €
Total Autorisations	23 345 000,00 €	33 428 422,49 €	39 122 736,36 €	19 298 371,79 €	10 351 100,00 €	9 473 264,57 €

Les crédits de paiement 2025 sont conformes aux propositions budgétaires 2025 et aux engagements pluriannuels.

L'ouverture des crédits de paiement est ajustée après l'approbation du compte administratif 2024. Au stade du budget supplémentaire 2025, la nouvelle proposition d'Autorisations de Programme s'élève à 29 649 471.79 € pour la période 2022-2025, montant auquel il convient d'ajouter 9 473 264.57 € afin d'intégrer la prévision post-2025 liée aux travaux du centre-ville et à la reconversion de l'édifice Saint-Paul. La programmation des AP/CP sera ajustée lors des prochaines décisions modificatives.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1612-6, L.1612-7, L.1612-11, L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°2017-09-127 en date du 19 septembre 2017 validant le principe de création des AP/CP,

VU la délibération n°2024-12-DL-108 en date du 20 décembre 2024 approuvant le budget primitif de 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-215002189-20250624-202506DL59_BSet-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

VU l'avis de la commission des finances et des budgets en date du 12 juin 2025 : Favorable à l'unanimité,

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2025 et les propositions d'évolution des AP/CP du budget principal de la Ville de Granville.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'adopter le budget supplémentaire pour 2025 du budget principal de la Ville. En dépenses et en recettes, le budget s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	5 187 742.27 €	5 187 742.27 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	6 906 497.30 €	6 906 497.30 €
TOTAL GENERAL	12 094 239.57 €	12 094 239.57 €

ARTICLE 2 :

D'approuver la mise à jour des autorisations de programme de Ville de Granville, ainsi que la répartition des crédits de paiement telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le secrétaire de séance,